

Le Borne Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-61

DIRECTEUR

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

L'œuvre des moines bénédictins

Les Boches d'Einsiedeln

Les pires ennemis de la France, à l'étranger, ce sont les amis de l'Église. C'est une proposition que nous avons formulée souvent, et souvent démontrée. Que ce soit en Espagne ou en Italie, en Suisse ou dans l'Amérique latine, l'Allemagne a trouvé ses défenseurs les plus ardents, les plus tenaces, les plus perfides aussi, dans le clan des cléricaux.

Le *Matin* vient, sans s'en douter, de nous fournir une preuve nouvelle de l'hostilité des catholiques des pays neutres pour la France.

Notre grand confrère du boulevard Poissonnière publiait, il y a quelques jours, le petit fillet que voici :

« La maison d'édition Benziger et Co, à Einsiedeln (Suisse) publie, chaque décembre, un almanach à grand tirage, universellement acheté dans les cantons catholiques de langue allemande.

« Voici le résumé de l'histoire de la guerre tel qu'il est raconté, cette année, dans cette publication :

« 1^{er} août : L'Allemagne déclare la guerre à la Russie. — 2 août : Les troupes françaises envahissent l'Alsace-Lorraine. — 3 août : L'Allemagne déclare la guerre à la France.

« Telle est l'histoire qu'à l'inspiration ériante de l'Allemagne, le grand almanach suisse essaye de propager. On veut faire croire que nous avons attaqué les premiers... »

Voilà là mensonge flagrant, l'évidente altération de la vérité ! L'almanach de la maison Benziger ne s'en contente pas. Les rédacteurs de cette publication connaissent toutes les formes du mensonge, y compris le mensonge par omission. C'est mentir catégoriquement que d'oublier volontairement, en certains cas, une partie de la vérité. L'almanach de Benziger et Cie ment encore en omettant la bataille de la Marne, la victoire française de la Marne, dans la liste qu'il dresse des gros événements militaires de l'année 1914.

Le *Matin*, dimanche dernier, nous signale ce second et non moins perfide mensonge de l'almanach tant aimé des catholiques de la Suisse allemande.

Troisième remarque, faite également par le *Matin*, et qui, comme les précédentes, nous montre de quels sentiments les rédacteurs de l'*Einsiedeln-Kalender* : ils considèrent le français comme une langue « étrangère ». Écoutez le *Matin* : « Jusqu'en 1916, l'almanach a toujours été publié en traduction française et italienne pour les cantons français et italiens de la Suisse. Cette année, sur certains exemplaires, un timbre a été apposé annonçant qu'à cause des événements, ne paraissent pas les éditions en « langues étrangères ».

« Le rédacteur de l'almanach serait-il donc un Allemand ? Il n'a, en effet, jamais pu venir à un Suisse d'appeler « langues étrangères » le français et l'italien qui, dans son pays, sont des langues nationales et officielles ; mais peut-être se trouve-t-il en présence d'un second oubli. Dans cette hypothèse, c'est là un deuxième cas d'amnésie assez intéressant à signaler chez un éducateur du peuple. »

Il y a donc, à Einsiedeln, un nid de hochophiles, passionnés et déloyaux. Après le *Matin*, l'*Humanité* s'est emparée de ces faits, mais, avertie par son sens anticlérical, guide sûr qui trompe rarement, notre confrère socialiste ne veut pas que l'on fasse tomber sur la Suisse la responsabilité de ces mensonges.

« Ce qu'il faut constater, écrit l'*Humanité*, c'est que dans tous les pays neutres où se manifeste une minorité foche, cette minorité est cléricale et réactionnaire. »

L'*Humanité* ne sait sans doute pas combien elle dit vrai.

C'est, en effet, « une minorité cléricale et réactionnaire » qui publie l'almanach d'Einsiedeln. Cette minorité, nous pouvons la découvrir : c'est une congrégation religieuse, ce sont des moines catholiques, ce sont les Bénédictins.

La maison d'édition Benziger et Cie est la maison qui édite les publications des Bénédictins ; elle n'édite que ces publications.

Il y a à Einsiedeln une abbaye de Bénédictins ; c'est l'abbaye de Notre-Dame-des-Ermites, célèbre par son image miraculeuse de la Vierge. Plus de cent moines y vivent, occupés à rédiger des publications ; l'almanach dévoué par le *Matin*, est l'une de ces publications.

Ainsi, les rédacteurs de cet almanach hochophile sont des moines et des moi-

nes appartenant à une congrégation qui a une branche française.

Ces moines menteurs sont les frères du Révérend Père Dom Besse, le Bénédictin qui s'exhibe à toutes les réunions de l'*Action Française*, collabora au journal de Daudet et de Maurras et défend au Vatican les néo-royalistes attaqués par les croyants sincères à cause de leur libéralisme de pensée et de mœurs.

Les Bénédictins s'affirment aussi les plus germanisés et les plus germanophiles des moines catholiques.

Et pourtant l'ordre de Saint-Benoît n'est pas d'origine germanique. Mais, comme l'Église catholique tout entière, il s'est livré aux Allemands. Cet ordre, auquel appartiennent le cardinal Gasquet et Dom Besse, a pour chef primate, c'est-à-dire pour chef suprême, pour représentant auprès du Pape et des cardinaux, un Allemand, un Badois, le R. P. Dom de Stotzingen. La primauté de l'ordre, c'est-à-dire son gouvernement général et son ambassade à Rome, à la fois, comporte, avec un primate, un secrétaire ; ce secrétaire est, lui aussi, un Allemand ; il sort de la congrégation de Beuron, dans la principauté de Sigmaringen, en Allemagne ; c'est le R. P. Dom Valter.

Germanisée dans sa direction, cette congrégation des Bénédictins, le plus réactionnaire des ordres religieux, l'est également dans ses charges. Il y a des Bénédictins au Vatican ; le plus grand nombre sont des Allemands ; c'est, par exemple, le R. P. Dom Bastien, directeur de l'organe officiel du pape, les *Acta Apostolicæ Sedis* ; c'est Dom Hildebrand Hoepfl, qui est consultant de l'Index ; c'est Dom Michel Horn, de Seckau, qui est consultant d'une commission pontificale, etc., etc.

Le *Matin* a bien fait d'attirer l'attention des Français sur les publications hochophiles de Benziger. Ce qui se passe à Einsiedeln est l'image de ce qui se passe dans toute l'Église : les moines y combattent la France, au profit de l'Allemagne, avec les armes que leur fournit la religion.

Georges CLAIRES.

Les loyers

Une proposition pour interdire ventes et expulsions

Malgré l'état de guerre et contrairement à l'intérêt de la nation, les propriétaires traquent les locataires, aidés dans cette tâche par les auxiliaires de la justice. Le moratorium subit des interprétations diverses et les magistrats complaisants accordent facilement des autorisations de poursuivre qui finissent par la vente des meubles saisis et l'expulsion des locataires.

Cette situation a tenu très justement tous ceux qui ne veulent pas voir s'aggraver le conflit entre propriétaires et locataires. Pour faire cesser le plus vite possible cet état de choses, MM. Levasseur, Pierre Laval, Aubriot, Marcel Cachin viennent de déposer une proposition tendant à interdire les ventes pour dettes de loyers pendant les hostilités et à rendre inapplicable pendant la même période l'article 1732 du Code civil qui permet l'expulsion pour insuffisance de meubles.

Cette proposition devra être examinée dans les plus brefs délais et adoptée par le Parlement. Il est impossible que des commerçants se voient privés — par suite de la rapacité de leurs propriétaires — du fruit de toute une vie de travail. Il faut qu'ils puissent obtenir les délais nécessaires pour pouvoir rétablir leur vie normale.

La commission de législation civile donnera, à n'en pas douter, une solution favorable à la résolution de M. Levasseur. C'est une œuvre de justice que le député de la Seine a décidé de mener à bien. Il faut espérer que tous ceux qui ont souci de l'ordre public le comprendront.

Le mariage d'Eugène Merle

Dans le compte rendu que nous avons donné hier du mariage de notre bon camarade et ancien secrétaire général Eugène Merle, nous regrettons d'avoir omis parmi les témoins de notre ami et les quelques intimes présents au déjeuner, le nom de Gustave Hervé, dont Merle fut le collaborateur à la *Guerre Sociale* et qui est maintenant directeur de la *Victoire*.

Attaque de Czernovitz

Londres, 13 janvier. — On mande de Bucarest au *Times* que la lutte a repris en Bukovine avec une nouvelle intensité. Les autorités civiles autrichiennes ont quitté Czernovitz et ont ordonné à la population de partir. Le fort de l'artillerie russe est terrifié.

LA CENSURE

La légalité va remplacer l'arbitraire

La question du régime de la presse en temps de guerre, à l'ordre du jour du Parlement depuis plusieurs mois, va enfin venir en discussion.

Grâce au législateur et à l'élan de M. Paul-Meurier, une solution finira par intervenir.

Le gouvernement sera appelé à faire connaître ses conceptions en la matière. Il aura à répondre à l'argumentation du député de l'Aube, qui apportera dans les débats des preuves indiscutables de l'arbitraire et de l'illegalité de la censure.

Cette institution, dira-t-il, ses actes, les menaces qu'elle protège, les suppressions qu'elle prescrit, les saisies, les suspensions et les interdictions qu'elle ordonne, rien de tout cela n'est autorisé par nos lois. N'importe, les indécisions blâmables des journaux, les prévenir je sais en ce qui concerne la censure librement acceptée et qui serait intelligente, cela serait bien, mais cela n'a rien de commun avec le stupide et dangereux système qu'on nous impose, avec la suppression de toute liberté de pensée et la consécration de la presse.

L'auteur de la proposition démontrera qu'une loi nouvelle est nécessaire pour assurer la liberté de la presse.

« Quand une loi sera votée proclamera-t-elle, la censure devra se retirer ou disparaître. »

Puis il fera l'histoire de la question ; rappellera que le gouvernement avait promis de ne jamais se servir de la loi de 1849 sur l'état de siège qui permet l'autorité militaire de supprimer ou de suspendre les journaux et insistera pour que la Chambre adopte le texte proposé par la commission de législation civile.

« Votre commission, dira-t-il en terminant, admet une censure en temps de guerre mais elle veut que cette censure soit légale et régulière. »

Elle veut que les intérêts de la défense nationale soient sauvegardés ; mais elle ne veut pas que les droits de la censure soient sacrifiés. Ainsi le journal qui voudra résister aux vexations de la censure ne sera plus vaincu d'avance. S'il s'expose à une poursuite pénale même accompagnée d'une saisie passagère, il bénéficiera de tous les recours et de tous les moyens de libre défense que la loi a prévus.

Il ne sera plus menacé du silence et de la ruine. Le scandaleux système des pénalités administratives sera aboli.

Le régime de la presse française en temps de guerre sera un régime de liberté restreinte, mais de légalité.

M. Jules Roche ne pourra manquer d'intervenir dans la discussion pour soutenir avec force que la loi de 1881 a abrogé dans son article 68 l'article 9 de la loi de 1849 et il déclarera se rallier aux conceptions de la Commission.

Sans aucun doute d'autres orateurs interviendront dans le débat. Il est possible que M. Georges Ponsot le spirituel parlementaire qui prit autrefois une part active à de nombreuses discussions prononce en faveur de la liberté de la presse un discours critique qui réjouirait les diétètes.

En tous cas la Chambre se doit-elle même de donner une solution à la question de la censure. La rédaction du texte de la proposition doit satisfaire les plus difficiles et elle est adoptée ce sera la fin de l'arbitraire.

LA GUERRE

Communiqués Officiels

En Grèce

Communiqué de 3 heures

Faible activité de l'artillerie au cours de la nuit. Au sud de la Somme, dans le secteur de Liens, une des nos patrouilles a attaqué une patrouille ennemie qui est entrée en laissant sur le terrain deux morts et un blessé.

En Champagne, nous avons pris sous notre feu et dispersés des troupes allemandes en mouvement dans les boyaux et tranchées de la butte du Mesnil.

Communiqué anglais

Londres, 13 janvier. — Communiqué du front britannique en France du 13 janvier, 21 heures. Hier soir, à Ghieny, les Allemands ont fait exploser une mine, puis ont été, à coups de grenades, une attaque que nous avons repoussée. Aujourd'hui, les Allemands ont canonné dans le voisinage de Ghieny. Mais, en somme, la journée a été plus calme qu'on n'aurait pu s'y attendre.

La dactylo mystique

Notre enquête

Nous avons annoncé hier la disparition mystérieuse d'une jeune sténo-dactylographe de Versailles. L'enquête que laquelle nous nous sommes livrés nous a conduit à une heure trop tardive pour que nous puissions en publier le résultat.

Mlle Marie-Mathilde Jacquin ne compte que vingt printemps à peine. Elle est originaire des Planchés, bourgade du Jura. Depuis le 1^{er} août 1914, elle avait été nommée, en qualité de sténo-dactylographe, au bureau de poste de Versailles, et s'occupait plus spécialement de la Caisse d'épargne postale.

Le 1^{er} janvier, elle vint comme d'habitude au bureau. A onze heures, elle sortit pour déjeuner et se rendit à la Maison de Protection pour les jeunes filles, que Mlle Huot dirige, au numéro 12 de la rue Saint-Honoré. Mlle Jacquin mangea d'excellent appétit, puis annonça son intention d'aller se promener.

Suivant son habitude, elle sortit seule et depuis on ne l'a plus revue.

Le directeur des postes ne voyant pas revenir sa dactylographe ne put que prévenir le procureur de la République : celui-ci ouvrit une enquête.

Au bord du canal

Une perquisition faite au domicile de la jeune fille établit qu'elle n'avait rien emporté de chez elle. On trouva ainsi dans sa chambre ses papiers d'identité, ses bijoux et son livret de caisse d'épargne.

Quelques heures plus tard, des passants découvrirent sur le bord du canal appelé Bras-Tranon, un paquet très soigneusement arrangé et plié. Il contenait le chapeau de Mlle Jacquin, son manteau, son boa, un mouchoir blanc marqué à ses initiales et la clef de sa chambre.

Sur le sol et sur l'herbe, aucune trace de lutte. Le paquet a été déposé là sans même que le gazon ait conservé la trace des pas. Le canal fut aussitôt dragué sur un assez long parcours : pas de résultat.

Ce détail semble de prime abord indiquer que l'hypothèse du crime devrait être écartée. Se trouverait-on alors en présence d'un suicide ? La vie passée de la jeune fille semble établir qu'il faut répondre par la négative.

Avant l'attaque de Salonique

Athènes, 12 janvier. — On mande de Salonique que des arripes allemandes, venant d'Uskub, ont survolé les positions françaises, et jeté des bombes occasionnant aucun dommage. Les avions français ont pris aussitôt leur vol et mirent les arripes allemandes en fuite. Les avions allemands sont devenus si fréquents qu'ils ne produisent plus aucun effet.

La colère allemande

Amsterdam, 12 janvier. — Les nouvelles du débarquement à Corfou des Français a causé une vive émotion en Allemagne. Un télégramme d'Athènes à la *Frankfurter Zeitung* déclare que cela a soulevé l'indignation allemande au plus haut point. Le kaiser a donné l'ordre d'envoyer au roi Constantin sa protestation personnelle et rend la Grèce responsable.

Insulte, 12 janvier. — Un second convoi de Serbes a débarqué ce matin à 5 heures 30 au milieu de l'enthousiasme général ; les troupes rendaient les honneurs. L'amiral Guépratte a reçu les officiers au cercle militaire. Les Serbes sont casernés au quartier Farre, où ils sont l'objet de soins attentifs.

Une jeune fille bien dévot

Le suicide constitue un péché mortel qui voue ceux qui le commettent aux flammes éternelles de l'enfer ; or, les compagnes et amies de la disparue affirment que celle-ci avait une terreur folle de la damnation éternelle.

C'est justement cette crainte qui amena la jeune mystique à envisager le projet d'entrer dans un couvent.

« Une bonne religieuse, disait-elle souvent, est sûre de ne pas aller en enfer. Elle peut même, si elle obéit à la règle éviter les angoisses du purgatoire. »

Telles étaient les théories de Mlle Jacquin qui ajoutait encore : « Celle qui a vraiment la vocation, doit en franchissant le seuil du couvent mettre derrière elle et le monde embarraillé infranchissable. Il faut qu'elle soit morte à la vie sur terre pour ne vivre que de la vie céleste. »

Dans un couvent ?

Ces propos de mystique qui voisaient avec la dévotion expliqueraient, si Mlle Jacquin a réalisé son intention d'entrer dans une communauté religieuse, cette proclamation de faire croire à sa mort, en plaçant elle-même, sur les bords de l'eau, ses vêtements.

Pendant ce temps, il y a là-bas, dans le Jura, une pauvre femme cloûte sur son lit de douleur par une implacable maladie, une pauvre femme dont les jours sont peut-être comptés, qui se lamente et se désole en apprenant que sa petite a disparu. Le chagrin y a peut-être hâter sa fin. Qu'importe ? La fille, en exil dans la chambre d'une chapelle obscure, ayant le chagrin d'une chapelle obscure, avait mis, comme elle le désirait, entre elle et sa famille, l'infranchissable barrière, absorbée dans son épuisante égoïsme religieux, continuera à réciter les paternostres incompréhensibles pour elle, qui lui vaudront de s'égarer un jour aux côtés de l'hygiène Marie Alcocque ou de la démi-folie Bernadette.

Laus tibi domine.

Charles BOURG.

CE JOURNAL NE DOIT PAS ÊTRE CRIM

Les Français à Corfou

De l'audace ! de l'initiative !

Et voilà l'île des méditations de Guillaume II le Parjure, occupé par un bataillon français ! Quel retour des choses et quelle ironie !

Le jugeant civilisé mais non kulturell, le kaiser avait banni de son palais Henri Heine et livré son buste à une brasserie du pays d'Allemagne. Il regardait le grand écrivain comme son adversaire personnel. Sa moquerie sans pitié lui paraissait une offense posthume à la majesté impériale, à son caractère quasi divin, à ses prétentions à la domination universelle.

N'est-ce pas à Corfou que Napoléon, dès 1808, constituait une base de ravitaillement pour les futures opérations qu'il méditait en Egypte, en Perse et dans l'Inde.

En 1916, Corfou redevient une base de ravitaillement organisée par les Français pour les Serbes victimes du crime austro-allemand.

Mais Corfou est grecque ! Qui veut dire les Allemands, ces gardiens vigilants de la neutralité grecque ? Et M. Theotokis, ce germanophile impérialiste et son maître, qui ont mis leur noble pays en une situation si encombrée de périls sans gloire, de quelles paroles masqueront-ils leur défaillance ?

La note des Alliés répond d'avance à leurs interrogations : « Les Alliés ont

pensé, dit-elle, que la Grèce ne saurait s'opposer au transfert à Corfou des Serbes qui sont ses alliés et qui ne feront qu'un bref séjour dans cette île où la population les accueillera avec la sympathie qui leur est due. »

La vraie Grèce n'est évidemment pas comme les Alliés. Elle regrette que ceux-ci soient obligés de la suppléer dans ses promesses. Elle mesure la valeur de cette politique qui, en écartant Venizelos, en violant la Constitution, en donnant la priorité à la volonté du Prince sur la volonté populaire, a nourri l'espoir d'écarter tous les périls, a escompté même certains pourboires et se trouve, au contraire, avoir amassé au-dessus de la Nation tous les dangers.

L'irritation allemande est profonde. La neutralité grecque avait une valeur positive comme résultats, car sa physiologie et ses conclusions étaient d'alliance.

La décision des Alliés a changé tout cela. Ils ont peu, ceux-ci quittent leur timidité. Ils ont un peu d'audace et d'initiative.

Qu'ils en prennent décidément l'habitude, et la France ne pouvant être partout, ils n'offrirent plus à l'Autriche ou à l'Allemagne l'occasion de prendre quelque nouveau Lovcen.

C. BROUVILLE.

Opéreriez-vous le Kaiser ?

D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, l'entourage impérial rechercherait dans toute l'Europe et même aux États-Unis des spécialistes de la maladie du cancer, médecins et chirurgiens, avec lesquels l'empereur de ce côté d'amener à Berlin en consultation.

On affirme même, mais nous ne donnons ce renseignement que pour ce qui est de ces démarches auraient été faites par des intermédiaires auprès de praticiens et de professeurs appartenant à des nations avec lesquelles l'Allemagne est actuellement en guerre.

(Les Journaux.)

Telle est la question que nous avons posée ce matin à plusieurs de nos maîtres de la chirurgie.

Supposons, en effet, pour un instant, qu'il soit reconnu que seul, un spécialiste français des maladies du larynx ou du cancer, puisse utilement opérer le kaiser, celui-ci réclamerait son concours, le praticien devrait-il, faisant taire toutes rancunes, apporter au pire ennemi de la France le concours de sa science et de son talent ou, au contraire, aurait-il le droit de se retenir, pour refuser ce concours, derrière ses sentiments patriotiques ?

Cette question, paraît-il, touche au secret professionnel et la plupart des praticiens se retranchent derrière cette formule pour éviter de nous répondre.

Et eux, les plus rares, qui consentent à laisser filtrer un coin de leur pensée ont bien soin d'exiger que leurs déclarations soient couvertes par le plus strict anonymat.

En principe les médecins reconnaissent tous que leur devoir est de sauver ou même de prolonger une existence humaine chaque fois qu'ils en ont la possibilité. La nationalité du malade ne doit pas plus influencer que sa religion ou ses opinions.

L'état de guerre crée évidemment une situation spéciale et déplace la question qui se présenterait, par exemple, sous cette formule :

« Si l'état établi que la mort de Guillaume III est pour conséquence la fin des hostilités et que de ce fait, des milliers et des milliers d'existences humaines vouées à une mort certaine, seraient sauvées, le médecin devrait-il sacrifier tous les innocents en sauvant le coupable ? »

Question embarrassante et qui n'avait jamais été posée avant l'heure tragique actuelle.

Il est clair que si on considère le médecin comme revêtu d'une sorte de sacerdoce laïque, il doit, en tant que prêtre de la religion médicale, se débarrasser de toutes espèces de contingences. Il doit soigner et sauver son malade sans s'occuper des conséquences possibles de sa cure.

Mais il est aussi un médecin qui considère que la religion de l'humanité prime toutes les autres et celui-ci ne dit pas que, de part pris, laisserait mourir le malade, mais il avoue qu'il trouverait peut-être un prétexte, maladie, voyage... pour éviter de répondre à l'appel du sinistre agonisant.

Un éminent chirurgien tranche ainsi la question : « Si le kaiser m'appelle à Berlin, je refuserais certainement de m'y rendre. J'inviterais ce motif très plausible que pour opérer beaucoup de maladies du même ordre que celle dont souffre Guillaume, il faut disposer d'une installation et d'un matériel qui ne sont pas transportables. »

Et je dirais à Guillaume : « Obtenez du gouvernement qu'il vous autorise à venir à ma clinique. Je vous y soignerai du mieux que je pourrai et quand vous serez guéri,

si je réussis à vous guérir, ce même gouvernement fera de vous ce qu'il voudra. L'opération terminée, je n'aurai, moi aussi, qu'à me laver les mains. »

Un autre praticien nous fait remarquer. Le kaiser était citoyen allemand et ne peut venir en France.

De même un médecin français ne peut aller en Allemagne. Dans l'un et l'autre cas il faudrait donc que celui qui ferait le déplacement — Kaiser ou médecin — soit assuré de l'immunité.

Il y a encore un danger. Supposez qu'un médecin français consente dans ces conditions à faire une opération et que cette opération ne réussisse pas. Le praticien pourrait être accusé d'avoir volontairement donné la mort. D'où poursuites possibles, mais en tous les cas polémiques et controverses qui ne manqueraient pas d'être plus que désobligeantes.

Le chauffeur du taxi qui nous conduisait chez les docteurs, et auquel je laissai entendre le but de mon enquête, était un simple. Il me dit simplement, comme je lui demandais, à lui aussi, son opinion :

« Si j'étais médecin et que Guillaume m'appelle à son chevet, je lui ferais un bouillon d'orte heures. »

Beaucoup de Parisiens certainement, pensent comme mon chauffeur, mais les Parisiens ne sont ni médecins ni chirurgiens.

Charles Bourg.

En Allemagne

Le peuple allemand doit manger moins de pain

« Les socialistes interrompent, le docteur Rosisko, se tournant vers eux, s'écrie : « Ayez des égards envers chacun, car il faut que le courage de tous reste intact pour que nous puissions tenir jusqu'au bout. »

Le sous-secrétaire d'Etat Michaelis déclare : « Le dernier recensement des céréales a démontré l'erreur de nos évaluations. Il faut que nous fassions de grandes économies. Nous serons peut-être obligés de réduire encore la ration de pain, car nous devons encore tenir huit mois avec nos réserves. Au lieu de disposer, comme en temps de paix, de 17 millions de tonnes de céréales pour l'alimentation, nous ne disposons que de 9 millions de tonnes. Sur 5000 moulins, 450 seulement travaillent ; ils suffisent amplement pour la consommation actuelle. »

« Si nous n'avions pas eu les réserves de l'année dernière récolte nous nous trouverions en face de difficultés presque insurmontables. Il faudrait pouvoir attendre la récolte prochaine avec de légères réserves, mais je ne puis, d'après les statistiques, vous donner l'assurance que cela sera possible. Il est donc nécessaire que le consommateur fasse courageusement son devoir, qu'il consiste à manger partout ce qu'il aime pas. Le consommateur ne doit voir qu'une chose : « l'Allemagne puisse tenir jusqu'au bout. » (Applaudissements.)

La Social Démocratie et la guerre

Zurich, 14 janvier. — Le *Vormärz* annonce que la commission social-démocrate de la sixième circonscription de Berlin, a approuvé, par 314 voix contre 6, le vote, contre les crédits de guerre, émis par son député Ledebour. Le comité de la deuxième circonscription de Berlin a de même approuvé, par 57 voix contre 17, son représentant au Reichstag d'avoir émis le même vote.

Faits divers

Jour de l'an russe

D'après le calendrier Julien c'est aujourd'hui le 1^{er} janvier. A cette occasion des services solennels ont été célébrés dans l'église russe de la rue Daru, l'église grecque de la rue Georges Buis et l'église Roumaine de la rue Jean de Beauvais. Les chefs de missions et les membres des ambassades et des légations assistaient à ces cérémonies.

